



Le jeudi 17 octobre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 octobre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Marie VANOYE), M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-3-4

Foncier

Cession d'un immeuble sis
918 avenue du Général de Gaulle
Cadastré en BM n°88, 501
Et rue St Joseph
Cadastré en BM 92, 93, 503

Rapport de M. le Maire,

Par délibération en date du 20 octobre 2022, la ville décidait la mise en vente d'un bien sis au 918 avenue du Général de Gaulle avec un garage rue St Joseph.

Ce bien est composé de 2 entités : une emprise foncière de deux parcelles correspondant à l'habitation avec jardin donnant sur l'avenue du Général de Gaulle, cadastrées en BM n°88 et 501, représentant une contenance d'environ 214,5 m² et une autre emprise foncière de 3 parcelles pour un garage donnant rue St Joseph, cadastrées en BM 92, 93 et 503, représentant une contenance d'environ 84,5 m² (cf. Plan de cadastre ci-joint).

A ce jour l'habitation, libre de tout occupant et livrée en l'état, développe (hors dépendances) une emprise bâtie au sol d'environ 93 m², soit environ 160 m² habitable sur 2 niveaux comportant 2 chambres et un bureau (hors combles ou grenier restant à aménager).

Suite au passage du service des Domaines, la valeur vénale du bien a été évaluée le 16 février 2024 au prix de 163 000 € (148 000 € pour les parcelles « maison et jardin » et 15 000 € pour les parcelles « garage »), avec une marge de négociation de 10 %.

Afin d'engager rapidement le processus d'une cession de ce bien faisant parti du domaine privé de la commune et répondre à une mise en concurrence, la commune a mandaté 2 agences immobilières locales pour recueillir de potentiels acquéreurs / investisseurs qui seraient en mesure de répondre à sa réhabilitation, lesquels avaient aussi la possibilité de faire une offre directe à la mairie.

Les 2 agences immobilières sont :

- Agence MAV immobilier, sise au 1 rue du Bosquiel à Bondues (mandat n°971, signé le 11 juin 2024)
- Agence de La Forêt, sise au 33 rue René d'Hespel à Bondues (mandat n°17769, signé le 06 juin 2024)

Au total les agences et la commune ont reçu 12 candidatures:

Parmi elles, 3 font une offre supérieure ou égale au prix des domaines.

La ville ayant choisi et s'étant engagée, par mandat de vente sans exclusivité, à choisir le premier acquéreur présenté répondant au moins au prix des domaines, le choix de la ville s'est porté sur Monsieur Budka Alexandre présenté par l'agence MAV, dont l'offre a été la première déposée à l'agence le 27 août 2024 pour 165 000 €TTC.

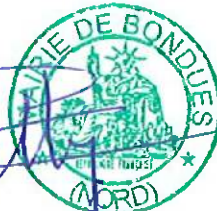
Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- viser l'avis des Domaines, actualisé en date du 16 février 2024, conformément à la délibération 22-3-5-1 du 20 octobre 2022,
- autoriser Monsieur le Maire à vendre le bien, cadastré en BM n°88 et 501 (pour la maison) avec les parcelles 92, 93 et 503 (pour le garage), au prix de 165 000 € TTC net vendeur (hors frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur : frais agence, frais notariés) à Monsieur Alexandre BUDKA pour la réhabilitation d'un logement privé.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir

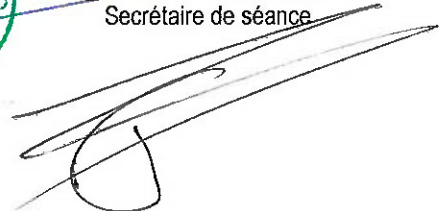
Travaux Préparatoires
Commission 1 du 8 octobre 2024

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 19/10/2024

Reçu en préfecture le 19/10/2024



Commune :

BONDUES (090)

08/10/2024

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Publié le :

Section : BM

ID : 059-215900903-20241017-2413_4-DE

Qualité du plan : 1:4 ou GP (20 cm)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1661 D

Document vérifié et numéroté le 27/11/2023

A Lomme (SDIF)

Par Mathieu Allieux
Géomètre Principal
Signé

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 27/11/2023

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé

Par MICHAEL RICHE (2)

Réf. : 22-11302

Le 25/01/2023

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Réviser les marges blanches. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage plan dressé par voie de cotés (2) dans la mesure où les propriétaires peuvent fournir eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur général ou technicien agréé du cadastre, etc.)
(3) Donner les noms et qualités de signataires et leur adresse au moment de la signature.

Corridor du 918 av. du G^{de} de Goulle

